

Proposition évolution des cotisation
Assemblée Générale – 14 juin 2022

Pour rappel, voici aujourd’hui le montant des cotisations de Cotravaux.

Les **associations nationales** cotisent aujourd’hui librement sur l’une des tranches de 1 à 4.

tranche 1	250 €
tranche 2	600 €
tranche 3	900 €
tranche 4	1 150 €

Pour les **associations régionales**, deux niveaux de cotisation sont possibles aujourd’hui, selon leur budget de fonctionnement.

Budget de fonctionnement	montant de la cotisation
moins de 15.000 €	30 €
de 15.000 € à 50.000 €	100 €

Lors de sa dernière réunion du 12 mai 2022, le Conseil d’administration de Cotravaux a échangé autour des cotisations versées par les membres au réseau et a souhaité voir celles-ci évoluées ainsi :

Il est proposé qu’à partir de 2023, les **associations nationales** cotisent librement sur l’une des tranches de 1 à 4.

Tranche 1	400 €
Tranche 2	650 €
Tranche 3	950 €
Tranche 4	1 200 €

Pour les **associations régionales**, il est proposé qu’à partir de 2023 elles cotisent librement sur l’une des deux tranches.

Tranche 1	100 €
Tranche 2	250 €

Le Conseil d’administration propose à l’Assemblée générale de Cotravaux, réunie le 14 juin 2022, d’étudier cette proposition d’évolution des cotisations et de la soumettre au vote. Si cette évolution est adoptée par l’AG, celle-ci serait effective à partir de 2023.